

FUSION DES ZONES DE POLICE À BRUXELLES : LA COMMUNICATION D'ABORD, L'OPÉRATIONNEL JAMAIS

Le 13 mai 2026, la Chambre a voté la fusion des six zones de police bruxelloises en une seule entité de 6 500 agents. Le ministre de l'Intérieur y voit « l'aboutissement d'années d'attente ». **Sypol.be y voit autre chose : une réforme de structure, négociée entre quelques cabinets et bourgmestres, dont personne n'est aujourd'hui capable de dire comment elle changera le travail quotidien d'un seul membre du personnel de terrain.**

CE QUI EST VÉRIFIÉ — ET NON CONTESTABLE

Le Conseil d'État a lui-même pointé, dès décembre 2025, des imprécisions et incohérences dans l'avant-projet. Les 19 communes bruxelloises (Brulocalis) ont voté quasi à l'unanimité un recours devant la Cour constitutionnelle. La loi votée **ne fixe aucun découpage opérationnel** : le plan en « neuf divisions » a été arrêté après le vote, entre bourgmestres, sans débat public. Le premier collège de police, réuni le 8 juillet 2026, a acté une répartition des pouvoirs jamais présentée ni au Parlement, ni au personnel concerné.

LA COMMUNICATION CONTRE LES CHIFFRES

On nous vend « plus de proximité ». La loi inscrit une norme d'un agent de quartier pour 2 000 habitants, présentée comme une avancée. Elle double certes l'ancienne norme de 2001 (un pour 4 000). Mais ce chiffre reste **une moyenne théorique et nationale, identique pour un quartier calme et pour une rue qui compte les fusillades**. En 2024, la police fédérale a recensé 92 fusillades à Bruxelles et 9 morts ; ce record a été battu dès 2025, avec 101 fusillades sur l'année complète, et la tendance s'est encore aggravée au premier semestre 2026 : 33 fusillades, dont 63 % commises en dehors des zones de trafic habituelles, contre 46 % en 2025. Aucune étude d'impact publique ne justifie ce chiffre uniforme plutôt qu'un autre dans les quartiers les plus exposés au trafic. Ce n'est pas un critère scientifique. C'est un argument de communication.

CE QUE LA COMMUNICATION NE DIRA JAMAIS

Il manque près de 1 000 policiers à Bruxelles et plus de 100 enquêteurs à la police judiciaire. Aucun plan de recrutement massif n'accompagne la fusion. Aucune concertation structurée n'a été organisée avec le personnel de terrain avant le vote : les organisations syndicales ont été **consultées sur la forme — et ignorées sur le fond**.

CE QUE SYPOL.BE EXIGE

- Une évaluation opérationnelle indépendante, chiffrée par bassin de criminalité, avant toute mise en œuvre.
- Une concertation réelle et documentée avec le personnel de terrain — pas un avis coché en bas de dossier.
- La publication du contenu opérationnel complet de la réforme avant toute nouvelle campagne de communication institutionnelle.

La sécurité des Bruxellois — et les conditions de travail de celles et ceux qui doivent la garantir — ne se décrètent pas dans un communiqué de presse.

Salutations syndicales,
Sypol.be

Adresse – Adres : 23, Rue des Parfums / Geurstraat, 1070 Anderlecht
Reconnu/erkend AR/KB 12/07/2001 · admin@sypol.be · 0495/47.55.50
BNP Paribas BE 90 0011 5020 0132 · KBO 0451 270 724

Sources vérifiables : Chambre des représentants (vote du 13/05/2026) · avis du Conseil d'État (déc. 2025) · Brulocalis · procès-verbal du collège de police (08/07/2026) · La Libre, RTBF, BX1, DH, L'Avenir (mai–juillet 2026) · VRT NWS, Bruzz (données fusillades, déc. 2025–juin 2026) · Vlaams Vredesinstituut.